

Commune de GESVES



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Adrien COLIGE demeurant Impasse Blancbou 6 à 5340 Faulx-les-Tombes.

Le terrain concerné est situé Rue du Pont d'Aoust à 5340 Gesves et cadastré division 1, section C n°27W

Le projet consiste en la construction d'un centre médical, et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu du guide communal d'urbanisme aux motifs suivants :

- implantation en recul de 8,8 m (8 max) ;
- dépassement arrière de 1,20 m (présence espace technique cabinet et parking) ;
- Volumes secondaires en proportion excédentaire (volume de liaison à toit plat végétalisé et un second à pente) ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

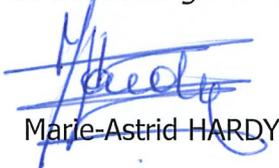
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/02/2025 au 24/02/2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 03/02/2025

La Directrice générale

  
Marie-Astrid HARDY

Pour le Collège,



Le Bourgmestre

  
Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.